

MAIRIE DE MICHERY



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal

Mairie de Michery

25/10/2013

Contenu

ACCEPTATION A L'ADHÉSION CDC FAST POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS	2
CONVENTION AVEC L'ASLYN POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE DE SERBONNES	2
CONVENTION AVEC L'YONNE EN SCÈNE POUR DEUX SPECTACLES	3
CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC LA SOCIÉTÉ PMB POUR LE LOGICIEL DE LA BIBLIOTHÈQUE	3
RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE DE 100 000€ À LA CAISSE D'ÉPARGNE	3
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE STAGE DE ME COQUILLE	4
DÉCISIONS MODIFICATIVES SUR DIFFÉRENTS BUDGETS	4
FERMETURE DE FIN D'ANNÉE DES SERVICES DE LA MAIRIE	4
COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES	4

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE VINGT CINQ OCTOBRE A 20H30 LE CONSEIL MUNICIPAL RÉGULIÈREMENT CONVOQUE S'EST RÉUNI SOUS LA PRÉSIDENTE DE FRANCIS GARNIER, MAIRE.

PRÉSENTS: Francis GARNIER, Jacques PISCAGLIA, Michel LACOSTE, Patrice PILON, , Philippe DELETTRE, Marcel MAZALEYRAT, Gisèle DAUTEL , Isabelle ROGIER

Absents et excusés : Véronique RAYET qui a donné pouvoir à Francis GARNIER, Marc DA COSTA a donné pouvoir à Marcel MAZALEYRAT, Marie-Claire DUFAUD-MEYER qui a donné pouvoir à Michel LACOSTE, Christian MESSAGE qui a donné pouvoir à Jacques PISCAGLIA

Absents : Maryvonne OBERSON, Anne-Marie MALLERON
Secrétaire de séance : Michel LACOSTE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 SEPTEMBRE 2013, signé par tous les membres présents.

ACCEPTATION A L'ADHÉSION CDC FAST POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention à l'adhésion CDC FAST pour la télétransmission des actes administratifs. En effet le contrôle de légalité est effectué par les préfetures, sous-préfetures ou secrétariats généraux qui vérifient la conformité au droit des actes transmis par les collectivités.

Tout acte de la commune soumis au contrôle de légalité doit être transmis à la préfecture en charge de ce contrôle. L'acte, éventuellement signé électroniquement par un utilisateur habilité (signataire) est déposé par l'agent sur la plate-forme FAST qui effectue plusieurs opérations successives :

- Horodatage du flux,
- Validation des signatures,
- Contrôle des habilitations,
- Archivage et gestion des preuves,
- Transformation vers la plate-forme ACTE

Une fois l'acte reçu par la plate-forme ACTE de la Préfecture, un accusé de réception est retourné à la plate-forme FAST et mis à disposition de l'agent.

De plus CDC FAST nous propose un service complémentaire de conservation des données pour une durée de 3 ans soit pour toute la durée de l'abonnement.

Le cout de cette prestation est de 130€ HT par an ; à ceci il faut rajouter, la première année, 92€ HT pour le certificat et 430€ HT pour la formation à distance, pour un cout total de 652€ HT soit 779.79€ TTC.

Le CM accepte cette proposition à l'unanimité

[Retour](#)

CONVENTION AVEC L'ASLYN POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE DE SERBONNES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention entre l'ASLYN / C.C.A.S. et la commune de MICHERY, concernant l'utilisation du bassin d'apprentissage de natation de SERBONNES.

Les tarifs s'élèvent à 1.50€ par enfant, pour un montant total de 420€ pour l'année 2013/2014.

Le CM accepte à l'unanimité

[Retour](#)

CONVENTION AVEC L'YONNE EN SCÈNE POUR DEUX SPECTACLES

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une convention pour deux spectacles jeune public donnés en représentation scolaire soit :

Deux représentations données dans le bus théâtre de « **les aléas à Léon** » le 7 octobre 2013 à 10h30 et 14h30 pour un coût de 300€

Une représentation de « **Mr et Me Sommerflügel** » le vendredi 21 février 2014 à 14h30 à la salle des fêtes pour un coût de 400€.

Le CM accepte cette proposition à l'unanimité

[Retour](#)

CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC LA SOCIÉTÉ PMB POUR LE LOGICIEL DE LA BIBLIOTHÈQUE

Monsieur le Maire propose au CM de renouveler le contrat d'assistance hotline avec la société PMB. Société qui est au service des bibliothèques et des centres de documentation.

Le contrat est conclu pour une année à compter du 5 Octobre 2013 au 4 Octobre 2014, le prix annuel de 437.98€ HT, soit 523.82€ TTC, somme exigible dès la mise en service.

Le CM accepte cette proposition à l'unanimité

[Retour](#)

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE DE 100 000€ À LA CAISSE D'ÉPARGNE

La Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté consent à la commune de Michery une ligne de trésorerie de 100 000€ qui vient à échéance le 30/11/2013.

Le renouvellement est sollicité à hauteur de 100 000€ et la Caisse d'Épargne nous propose les conditions ci-après :

- 100 000€
- Durée : 1 an
- Taux : T4M + marge 1.90%
- Calcul des intérêts : chaque mois sur la base de l'encours constaté et de l'index correspondant (base exact/360)
- Paiement des intérêts : annuel
- Frais de dossier : 0.30%
- Commission d'engagement : néant

Le CM accepte cette proposition à l'unanimité

[Retour](#)

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE STAGE DE ME COQUILLE

Monsieur le Maire informe le CM que Madame COQUILLE Françoise a été en stage les 26 et 27 Septembre 2013, soit 2 jours de formation organisée par la Bibliothèque Départementale. Les frais d'indemnités kilométriques et de repas occasionnés par cette formation ne sont pas pris en charge par la Bibliothèque Départementale. Monsieur le Maire propose au CM de procéder au remboursement de ces frais comme suit :

KMS : $0.25\text{€} \times 78\text{kms} \times 2 \text{ (A/R)} = 39 \text{ (par jour)} \times 2 = 78\text{€}$

REPAS (sur justificatif) : $6.38\text{€} \times 2 = 12.76\text{€}$

PEAGE : $4 \times 5.40\text{€} = 21.60\text{€}$

SOIT un total de : 112.36€

Le CM accepte cette proposition à l'unanimité

[Retour](#)

DÉCISIONS MODIFICATIVES SUR DIFFÉRENTS BUDGETS

Caisse des Écoles : Diminution de 1500€ au compte 6247 et augmentation de 1500€ au compte 6574

Budget principal : Régularisation d'une écriture de 2011

Budget Eau et Assainissement : Diminution des crédits aux comptes 60633/6071/616 chacun pour 1000€, soit un total de 3000€ et augmentation des crédits au compte 66111 pour 3000€

[Retour](#)

FERMETURE DE FIN D'ANNÉE DES SERVICES DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire propose au CM de fermer la mairie du 24 Décembre 2013 au 2 Janvier 2014 pour les fêtes de fin d'année.

Une permanence pour les inscriptions sur la liste électorale sera assurée le Mardi 31 Décembre de 9H00 à 12H00.

Le CM accepte cette proposition à l'unanimité

[Retour](#)

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste **D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL 2^{ème} CLASSE**, à compter du 2 JANVIER 2014 ; l'Agent sera à mi-temps à la poste communale et l'autre mi-temps au secrétariat de la mairie et à la bibliothèque. Les crédits seront inscrits au budget et la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant à son grade.

Monsieur le Maire rappelle au CM qu'en septembre a été adopté une délibération relative à l'aménagement du carrefour des Bertauches. Face à la réaction de la population, le projet est abandonné.

De toute façon le problème de sécurité et de vitesse dans Michery sera étudié avec le Conseil Général.

Dimanche 27 Octobre spectacle des « Contes givrés » à la Salle des Fêtes à partir de 15h00.

M. MAZALEYRAT informe le CM que sur la préemption des fonds de commerce, la délibération de 2008 n'est pas assez explicite et peut être attaquer. Il convient donc de la modifier. Mais pour cela il faut établir un projet qui sera soumis à la Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi qu'à la Chambre des Métiers. Ces organismes ont deux mois pour donner un avis. Le projet de délibération devra englober toutes les rues de Michery.

Après l'accord des deux organismes référents le CM devra délibérer de nouveau pour entériner la délibération.

M. MAZALEYRAT informe le CM qu'une enquête publique aura lieu du 25 Novembre au 27 Décembre 2013 sur l'exploitation de sablières par HOLCIM GRANULATS.

J. PISCAGLIA informe que les travaux d'assainissement avancent de façon normale. La semaine prochaine ils vont commencer dans la rue du Veau. Un revêtement provisoire a été fait par la Sté CANO dans la Grande rue. Les travaux en domaine privé commenceront en Janvier 2014, après vérification des devis et modification des subventions attribuées par l'Agence de Bassin SEINE NORMANDIE.

A titre indicatif, il est prévu, en moyenne, au début des travaux, 2 branchements par semaine par équipe pour arriver à 4 branchements par semaine par équipe « en vitesse de croisière »

Dans le cadre de l'étude BAC, le plan de désherbage est en cours avec l'aide du FREDON. Il faut prendre contact avec la SNCF et la Sté d'Autoroute pour connaître leur méthode de désherbage des bas cotés.

I.ROGIER informe le CM que le tableau des Présidents de la République va être livré dans les jours à venir.

P. DELETTRE fait remarquer que les travaux en domaine privé ne vont commencer qu'en janvier 2014, que la population est dans le flou car la mise en service est sans cesse retardée, et que les devis ne sont toujours pas envoyés aux intéressés.

J. Piscaglia lui redonne les explications citées ci-dessus et rappelle également qu'il n'y a pas de subvention pour un foyer qui fait les travaux par ses propres moyens (ils ne feront pas partie de « l'opération groupée »), et qu'en plus les installations devront être contrôlées par la commune avant le branchement effectif de celles-ci.

M. LACOSTE demande à ce que les abords du city-stade et des terrains de tennis soient nettoyés.

Le projet d'achat d'une souffleuse de feuilles thermique a été évoqué pour le nettoyage des abords de la Station d'Épuration mais aussi de la place de Michery.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 22h15

F. GARNIER

J. PISCAGLIA

M. LACOSTE

P. DELETTRE

M. MAZALEYRAT

I. ROGIER

G. DAUTEL

P. PILON

Véronique RAYET a donné pouvoir à Francis GARNIER

Christian MESSAGE a donné pouvoir à Jacques PISCAGLIA

Marie-Claire DUFAUD-MEYER a donné pouvoir à Michel LACOSTE

Marc DA COSTA qui a donné pouvoir à Marcel MAZALEYRAT

MICHERY